

Archéologie et histoire de la Gaule

M. Paul-Marie DUVAL, professeur

Un nouveau cours a été inauguré cette année : *Les villes gallo-romaines*, c'est-à-dire l'origine d'un bon nombre de villes françaises. Un tel sujet demandait d'abord une mise au point sur l'urbanisation dans l'Antiquité et sur le phénomène urbain en Gaule en particulier, de façon à déterminer la place de ce pays dans la première civilisation urbaine de l'Europe occidentale. Dix leçons ont été consacrées à ces préliminaires. Le sujet est d'actualité, puisqu'une recherche d'équipe se poursuit depuis plusieurs années au C.N.R.S. sur la ville dans l'Antiquité, avec une collaboration internationale dans laquelle la France a une place importante : le cours a profité des contributions du professeur à cette recherche collective.

Si haut qu'on remonte dans l'urbanisme antique, on trouve, en Egypte et au Proche Orient, une diversité de plans — circulaires, quadrangulaires, irréguliers — que compensent, d'une part, deux caractères constants : la ville est toujours fortifiée, elle est généralement orientée, d'après des observations astronomiques — et, d'autre part, l'existence du tracé orthogonal des rues, réseau régulier qui, sans être général, est déjà parfois réalisé. Cet ensemble de caractères se transmettra au monde méditerranéen classique mais la ville orientale ancienne comportait une différence fondamentale par rapport à la ville classique : elle ne connaissait pas la grande place publique centrale, lieu des cultes et des affaires, qui sera l'apport de l'hellénisme.

La ville européenne des temps pré-classiques, soit celle des peuples dits barbares, soit celle des pays grecs archaïques, présente des caractères moins systématisés. Ni l'orientation ni le plan orthogonal n'y sont vraiment sensibles. La ville est toujours fortifiée et, surtout, située en hauteur, de façon à profiter de défenses naturelles. Il s'ensuit d'abord que le tracé de l'enceinte est éminemment irrégulier, épousant les détours d'un relief accidenté, ensuite que l'alimentation en eau se fait sur place et l'implantation des nécropoles à quelque distance, le plus souvent.

La Grèce, avec son régime de la cité, voit apparaître la place publique, qui restera un trait permanent de la ville européenne à travers les âges. Il est vraisemblable que l'*oppidum* protohistorique des peuples dits barbares, soumis au régime de la tribu, comportait aussi cet espace réservé aux affaires de la collectivité. Dans l'Italie archaïque apparaît un trait qui marquera fortement l'urbanisme romain : l'orientation astrale systématique des villes étrusques. Puis, vers le -III^e siècle, le plan quadrangulaire et régulier du camp romain permanent ressuscite curieusement le tracé orthogonal des anciennes villes de l'Orient. Ainsi est constituée la somme des expériences dont bénéficie l'urbanisme romain, enrichi et élargi par l'exemple des grandes villes hellénistiques construites en terrain plat : diversité des plans, réguliers ou non, orientation au n.-e. ou au n.-o., existence de la place publique, tracé orthogonal des rues, constance de la fortification.

Comment définir la ville à cette époque où la civilisation est par excellence urbaine ? Un groupement d'habitations permanent, dépassant le cadre de la famille et même du clan ; spontané ou créé d'une pièce mais né ou développé en vertu d'une intention, en accord ou non avec des conditions géographiques ; fortifié et orienté ; assez important pour justifier l'existence d'une discipline collective, de services communs d'intérêt public, administratifs et religieux ; doté d'un système de relations et de communications nécessaire à l'acheminement des ressources et aux échanges ; ainsi que d'un esprit de création dans tous les domaines, technique, intellectuel et artistique (ceci, vrai surtout pour les grandes villes). Enfin, cette agglomération exerce une primauté incontestée sur la campagne environnante, sur le territoire de la « cité ». Il est, d'ailleurs, remarquable qu'en France seulement, pays éminemment agricole, le nom de la « ville » ait été dérivé, au Moyen-Age, de *uilla* au sens de « village », ancien domaine rural, comme si la ville était considérée comme issue du village le plus important ou d'un groupement de villages. En gaulois, comme dans les autres langues indo-européennes occidentales, il n'y a pas un nom unique de la ville mais plusieurs y désignent soit l'établissement fortifié (*dunon, duron, briga, rate* ?), soit simplement l'occupation sédentaire (*magos, bona*). Les oppidums celtiques ne présentent d'ailleurs pas tous les caractères de la ville : ils ne sont souvent, quand ils sont très vastes, construits qu'en partie, pour servir de refuge en cas de danger.

Cette ville antique présente des différences fondamentales avec la ville moderne. Elle est limitée en superficie, soit par une enceinte, soit par ses nécropoles périphériques. Elle ignore les transports en commun, la vie du sous-sol, les cimetières *intra muros*, les grandes installations d'utilité publique (grands magasins, hôpitaux, centrales, etc.), les innombrables salles de spectacle ou de restaurant et ces foyers religieux de quartier que seront les paroisses. Toutefois, les théoriciens de l'urbanisme antique avaient la notion, essentielle dans l'urbanisme moderne, de l'adaptation spécialisée des quartiers ou secteurs à des fins fonctionnelles : Aristote, Vitruve conseillent la

spécialisation topographique suivant certaines activités, civiles, militaires, religieuses. Toutefois, la grande nouveauté de l'Empire romain en matière d'urbanisme est un apport de la paix armée : la ville ouverte, qui cédera aux troubles du Bas-Empire et ne se retrouvera en Europe que dans les temps modernes. La Gaule, en particulier, en aura fait une fois l'expérience, dans tout l'intérieur du pays, pendant le Haut-Empire.

L'époque préromaine se distingue en Gaule par le très grand nombre des oppidums. César en énumère une quarantaine, pour 32 peuples ; il cite encore 62 autres peuples, dont chacun devait posséder au moins un oppidum : c'est donc plus (et peut-être beaucoup plus) de cent cinquante agglomérations fortifiées (les Bituriges en possédaient une vingtaine, les Suessions une douzaine) qu'il faut compter pour la Gaule indépendante de 58-51, villes auxquelles s'ajoutent toutes celles de la Narbonnaise, dont César ne parle pas : peu de villes romaines (Aix, Narbonne, *Forum Domitii*), parce que la province comptait déjà un certain nombre de fondations helléniques, une dizaine dont nous connaissons l'emplacement avec certitude, une demi-douzaine dont seul le nom est connu ; cela suffisait, pour la côte et les abords du delta rhodanien, à assurer provisoirement le destin de la civilisation gallo-romaine tout au long de la voie d'Espagne. Cette faiblesse de l'urbanisation romaine en Narbonnaise avant César est un trait frappant de cet épisode de la conquête romaine. Elle était certainement compensée par le développement de grands oppidums construits à l'aide de techniques méditerranéennes et particulièrement helléniques : Entremont, Ensérune et environ vingt-cinq autres sites languedociens attestés ou repérés. Au total, un peu moins de deux cents oppidums, villes ou ports et peut-être bien davantage représentent l'effectif « urbain » des Gaules vers 50 avant J.-C. De très nombreux points de hauteur fortifiés, de dimensions exiguës, existaient dans toute la Gaule mais n'ont pas droit, en raison de leur petitesse, au nom d'oppidum.

Tous les oppidums ne sont pas d'égale importance. Une enquête conduite dans le Nord et l'Ouest de la France a montré que, souvent, dans une cité gauloise, un oppidum l'emporte sur les autres par la superficie et par la puissance des défenses : ainsi s'imposent comme chefs-lieux Saint-Désir à côté de Lisieux avec ses 182 hectares, Vermand non loin de Saint-Quentin, Vieux-Châlons à quelques kilomètres de Châlons, peut-être Villejoubert (Haute-Vienne), encore mal connu, qui serait de loin le plus vaste de tous avec une ample partie servant de refuge. Au lendemain immédiat de la conquête, soit en Narbonnaise, soit dans les Trois Gaules, les Romains, en accentuant cette prééminence d'un oppidum principal, destituent la plupart des autres en faveur du nouveau chef-lieu, constitué soit sur l'emplacement même de l'ancien, soit à proximité immédiate, soit à quelque distance. Ces deux phénomènes concomitants constituent la marque même de Rome dans l'urbanisation des nouvelles provinces : ce qu'on peut appeler le « choix des Romains »

et l'« aire urbaine » dans laquelle il se réalise, c'est-à-dire l'endroit ou la petite région qui voit s'élever, avec un déplacement éventuel qui peut atteindre une vingtaine de kilomètres, le chef-lieu qui sera le plus souvent la seule ville digne de ce nom de toute la cité. Remarquable est le fait qu'à quelques kilomètres près, il y a permanence du site depuis l'époque gauloise, qui a vu se déterminer l'aire d'évolution de la plupart de nos villes.

Encore cette proposition demande-t-elle à être précisée par un décompte. A s'en tenir aux chefs-lieux, on en compte une centaine au Haut-Empire, dont quatre-vingts environ le sont restés au Bas-Empire, où l'on en voit apparaître une trentaine de nouveaux, plus cinq *castra* devenus chefs-lieux à l'extrême fin de l'Antiquité : en tout, cent trente-cinq villes environ ont été des chefs-lieux de cité à l'une ou à l'autre époque antique, ou aux deux. Sur ce nombre, dont quatre-vingt-cinq en France, une centaine ont encore aujourd'hui plus de cinq mille habitants, trente-cinq (dont trente en France), moins de cinq mille, et même, parmi ces dernières, dix-huit, moins de mille (par exemple : Cassel chez les Ménapes, Javols chez les Gabales). D'autre part, un certain nombre de villes françaises d'aujourd'hui n'ont pas une origine antique en tant que ville (Nancy, Lille, Caen, Montpellier, par exemple). La perpétuation des sites urbains depuis l'Antiquité n'est donc pas absolue ni même aussi fréquente qu'on le dit parfois et, si l'on considère les villes secondaires, assez rares dans l'Antiquité, la proportion des villes nouvelles est encore beaucoup plus forte. Le problème se présente de la même façon pour le territoire des cités : c'est en partie seulement et avec bien des différences de limites que les évêchés médiévaux (et *a fortiori* les départements modernes) continuent les anciennes cités du Bas-Empire, qui elles-mêmes sont déjà différentes des grandes cités du Haut-Empire et plus encore des territoires des tribus gauloises. Toutefois, le fait que plus de quatre-vingts villes françaises de quelque importance soient d'anciens chefs-lieux gallo-romains ne laisse pas d'être significatif.

Un autre changement a affecté les villes gallo-romaines pendant l'époque impériale et ce fait est propre à la Gaule. Dès le II^e siècle et surtout après le milieu du III^e, un certain nombre de chefs-lieux des Trois Gaules changent leur nom et adoptent le nom du peuple qu'elles administrent : *Lutetia* devient *Parisii*. Il s'agit seulement des chefs-lieux du Haut-Empire car, lorsque d'autres villes accèdent à ce rang au Bas-Empire, il ne pouvait y avoir sur le territoire d'un même peuple, désormais partagé entre deux cités, deux villes qui prennent le même nom. Une quarantaine de villes qui avaient un nom gaulois l'ont changé pour le nom du peuple gaulois ; presque toutes les villes qui avaient reçu un nom mixte, gallo-romain (*Augustobona*, *Caesarodunum*, *Juliomagus*), l'ont changé également. Ni les villes de Narbonnaise et de Novempopulanie, ni les chefs-lieux déchus au Bas-Empire, ni les nouveaux chefs-lieux de cette époque, ni certains ports ou points stratégiques ou carre-

fours importants, ni les villes portant un nom purement romain, n'ont effectué ce changement. En tout, presque une cinquantaine de chefs-lieux ont pris le nom du peuple, toutes villes restées chefs-lieux au Bas-Empire et extérieures à la Narbonnaise. Un tel fait ne se rencontre nulle part ailleurs dans le monde romain, ni en Occident, ni en Orient. Il s'explique par la stabilité très ancienne et le profond attachement au sol des peuples gaulois, notamment par le rôle important des aristocraties gallo-romaines locales, foncières et municipales, puis épiscopales ; il a coïncidé peut-être, dans plus d'un cas, après le début des invasions, avec la reconstruction du cœur des villes entouré d'enceintes réduites ; il est dû sans doute aux invasions terribles dont la Gaule a été victime au Bas-Empire plus que toute autre province et par la faiblesse d'une romanisation des Trois Gaules, qui n'a pas pu leur résister. La question, toutefois, n'est pas vidée et d'autres causes, politiques peut-être, se révéleront sans doute à mesure que l'histoire de chaque ville sera mieux connue : le retour au nom du peuple peut avoir été marque de résistance ou faveur gouvernementale.

Un dernier fait d'ordre général distingue encore la Gaule : à l'apparition, dans l'urbanisme antique, de la grande ville ouverte sous le Haut-Empire succède, au Bas-Empire, celle de la ville réduite fortifiée, qu'elle soit ou non chef-lieu et ce double aspect du phénomène se rencontre d'un bout à l'autre des Trois Gaules avec une densité supérieure à celle des autres parties de l'empire. En Narbonnaise et sur le Rhin, inversement, il y a une majorité de villes fortifiées au Haut-Empire (les colonies romaines et latines) et pas d'enceintes réduites nouvelles au Bas-Empire (sauf quelques-unes sur le Rhin). Les fortifications du Bas-Empire se sont faites certainement en plusieurs campagnes et peut-être par régions, par exemple sous Constance Chlore et sous Maximien, entre 286 et 306. On peut en voir un écho dans le panégyrique d'Eumène (298) : « *ubique muri uix repertis ueterum fundamentorum uestigiis excitantur*, partout nous voyons surgir des murailles, sur les restes des fondations à peine retrouvées » (*Panégyriques latins*, V, 19, 4, édition Galletier).

Enfin, la ville du Bas-Empire a souvent une superficie exigüe qui interdit de penser que toute la population urbaine du Haut-Empire ait pu s'y réfugier, même en supposant un retour aux champs d'une partie des habitants. De plus en plus, les découvertes faites hors les murs (à Paris, par exemple) nous incitent à admettre que la vie a continué, à l'époque des invasions, dans les ruines des beaux quartiers détruits, au moins pendant les périodes intermittentes de sécurité relative.

*
**

Cinq types de villes principaux ont été étudiés ensuite à la lumière des découvertes et des études récentes : la colonie grecque, la colonie romaine

de vétérans, la colonie latine civile, la ville ouverte du Haut-Empire, la ville réduite fortifiée du Bas-Empire — Marseille, Orange, Nîmes, Lutèce, Paris.

1. Quatre villes grecques du Midi ont laissé des vestiges : Marseille, Saint-Blaise, *Glanum*, *Olbia* (Hyères) ; peut-être a-t-on constaté quelques restes de l'enceinte grecque d'Antibes. Quatre villes sont localisées avec certitude : Monaco, Nice, Théliné (Arles), Agde ; les îles d'Hyères, les Stoechades, avaient certainement une agglomération à cette époque. D'autres sont encore inconnues : *Rhodanousia*, *Citharista*, *Tauroeis*, *Aegitna*, *Heraclea Caccabaria*, *Athenopolis*, *Pyrene*.

Marseille est le port naturel le plus grand, le plus profond (plus de 400 mètres) et le mieux abrité de la Méditerranée à l'ouest de l'Italie : d'où sa fortune précoce en Occident. Le contraste restera frappant entre l'énormité de ce port enfoncé dans les terres et la superficie très moyenne de la ville, qui, à l'époque préromaine, est tout entière confinée sur la rive nord du Lacydon. Encore les fouilles récentes ont-elles révélé que l'enceinte, au moins dès le III^e siècle, défendait toute cette rive, le port étant, d'ailleurs, pratiquement imprenable grâce à son entrée resserrée entre deux pointes rocheuses : c'est au large que se livreront toujours les batailles navales. C'est une difficulté qu'on n'a pas assez remarquée que la présence de noms celtiques dans la légende de la fondation de Marseille, rapportée par Justin d'après Trogue Pompée : les *Segobrigii*, le roi *Nannos* (peut-être celtique), son fils *Comanos*, au VI^e siècle, époque où l'on admet que les Celtes n'avaient pas encore atteint la côte provençale. Marseille archaïque est d'ailleurs encore bien mal connue : c'est l'extension de la ville du -III^e siècle que nous révèlent les fouilles actuelles mais aussi l'étendue de la ville romaine puisque, même au Bas-Empire, l'enceinte hellénistique a continué de servir, avec quelques réparations, dont l'une, évidemment, doit être attribuée au médecin Crinas. Depuis sa résistance à Pompée, Marseille avait gardé sa réputation de cité libérale, refuge politique et séjour de relégation, et il n'est pas plus étonnant de voir se relever ses remparts sous Néron que de voir Auguste donner une enceinte à la nouvelle capitale des Eduens qui s'étaient finalement ralliés à Vercingétorix. Avec les 32 hectares qu'on lui reconnaît aujourd'hui, Massilia avait une superficie comparable à celle de Bordeaux au Bas-Empire : c'est encore peu, pour le plus grand port naturel de la Méditerranée occidentale.

2. Les colonies militaires romaines. Quelques milliers de citoyens libérés de l'armée, un rempart, des terres, c'est le lot d'une dizaine de villes fondées par Rome sur l'emplacement ou à proximité d'agglomérations gauloises pré-existantes : Narbonne I et II, Arles, Lyon, Nyon et Augst, Orange, Fréjus, avant Auguste ; puis Cologne (50), Avenches (vers 74), Xanten (vers 110). Elles ont urbanisé et romanisé la Narbonnaise, jusque là domaine des villes helléniques, donné une tête de ligne aux routes de la Gaule (Lyon), renforcé les abords et les rives du Rhin. Le cas d'Orange, grâce à la découverte des

cadastres, gravés sur marbre, de la ville et de la campagne, permet seul de comprendre le mélange de populations qui s'est effectué dans ces colonies et sur leur territoire, puis aux confins de celui-ci. L'étude des trois cadastres successifs magistralement édités par A. Piganiol montre une zone centuriée qui couvre à peu près la région comprise entre Orange, Vaison, Montélimar, Carpentras et même les abords d'Avignon : au moins 50 kilomètres du nord au sud pour le tracé le mieux attesté. On comprend alors pourquoi il y avait peu de colonies romaines dans une même région : elles ne pouvaient être trop rapprochées, parce que chacune d'elle dépossédait déjà les indigènes d'un vaste territoire. Ces derniers supportaient mal la dépossession : à Orange, la dégradation du système a été quasi permanente, il a fallu que sur ces terres occupées depuis — 35 environ, Vespasien (cent ans plus tard) rétablisse la part communale et celle de l'Etat, puis que bientôt Domitien renonce à cette dernière, enfin que Trajan refasse entièrement l'ensemble. Des Gaulois avaient eu des lots dès le début, ils n'ont cessé d'en récupérer, plus ou moins clandestinement, au point de rendre nécessaires plusieurs réfections des cadastres. D'ailleurs, ils se mêlaient étroitement aux descendants des vétérans, au point que la fusion ethnique, dans la zone construite, paraît s'être faite de façon très complète pendant les deux premiers siècles. C'est dans la région d'Orange qu'on peut saisir le mieux les rapports entre la population indigène et les colons, question qui est à l'ordre du jour pour l'histoire des colonies grecques, par exemple. Quant au plan de la colonie, il rappelle un peu celui de l'Acropole de Sélinonte avec son tracé polygonal à neuf côtés, dont la partie nord est mal connue. La date de l'arc pose un rude problème : il a succédé à un arc antérieur, la dédicace restituée d'après les trous de crampons évoque Tibère, le décor sculpté est considéré par les uns comme inspiré de la tradition hellénistique, par d'autres comme de technique et d'inspiration sévériennes.

3. Nîmes appartient à la série des colonies latines créées le plus souvent dans des villes indigènes déjà importantes pour recevoir le trop plein de la plèbe des pays surpeuplés ou les soldats licenciés : Vienne, Aix, Toulouse et une dizaine d'autres villes de Narbonnaise, qui accueillaient des colons plus nombreux que ceux des colonies romaines et recevaient comme elles des remparts importants, entourant une superficie généralement plus vaste que la leur. Nîmes est d'ailleurs devenue colonie romaine, à un moment qu'il est encore impossible de dater avec certitude. Son enceinte a succédé à une enceinte gauloise, dont les restes ont été découverts il y a peu sous la Tour Magne. Une inscription (*C.I.L.* XII, 3362) révèle que Nîmes était à la tête d'une confédération d'*oppida* et de *uici* qui s'étendait du Rhône aux abords de Montpellier et couvrait par conséquent un bon tiers du territoire des Volques Arécomiques : survivance, évidemment, de l'organisation pré-romaine. La tradition gauloise paraît être restée forte aussi dans la ville, l'une des plus riches de la Gaule méridionale en inscriptions celtiques. Placée sur

une voie maîtresse de l'Occident, Nîmes était presque plus provençale que languedocienne. Elle possédait la plus grande enceinte de la Gaule (plus de six kilomètres de long), datée d'Auguste ; son aqueduc s'ornait du plus beau pont de l'Occident.

4. Sauf Autun, toutes les villes gallo-romaines n'ayant pas à l'origine un statut quelconque de colonie sont des villes ouvertes, capables d'un développement illimité : c'est la grande nouveauté de l'urbanisme romain. Elles continuent généralement, sur place ou à proximité plus ou moins immédiate, une agglomération gauloise. Quand celle-ci était peu importante et que la fondation pouvait paraître particulièrement romaine, le nom gaulois (que nous ignorons dans ce cas) était supplanté par un nom « gallo-romain » du type *Augustodunum*. Autrement, seule la construction ou la reconstruction attestait l'apport romain, avec la sécurité de la paix romaine qui rendait une enceinte inutile. C'est le cas de Lutèce, qui, reconstruite dans l'île et étendue à quelque distance sur la rive gauche, est un cas courant de ville ouverte et un cas original de ville double. Depuis une dizaine d'années, des découvertes et des études ont précisé notre connaissance de la topographie et de l'histoire de la ville. Dans la Cité, les fouilles du parvis Notre-Dame ont atteint la couche gauloise — et c'est la première fois. Rive gauche, l'occupation des ruines au IV^e siècle a été prouvée par des découvertes au Luxembourg et, dans le même jardin, une sépulture de La Tène II atteste l'occupation du site au - III^e siècle : les vivants dans l'île, les morts sur la rive gauche. C'est à propos d'une menace venue du nord et du nord-est que Lutèce s'est révélée à deux reprises d'une grande importance stratégique : en - 52, quand Labiénus s'est trouvé en butte à un soulèvement des Belges, au IV^e siècle à l'occasion des invasions germaniques. C'est vers le sud, vers les Sénons de Sens, que la ville se développera au Haut-Empire. La ville double est rare dans l'Antiquité : Babylone, Asinè, Sélinonte, Euesperidès de Cyrénaïque, Olynthe, Priène, Syracuse, ... aucune de ces villes ne correspond exactement au cas de Lutèce, qui a ainsi une place originale dans l'urbanisme antique où l'on connaît seulement, à l'époque romaine, des villes doubles nées d'une cause militaire : Bonn, York, Augst et Kaiser-Augst, Cologne et Deutz. Lutèce est le cas moyen des villes de la paix romaine, à dominante indigène, dans un pays comme la Gaule où, pour avoir puissamment fortifié la frontière barbare — le Rhin —, Rome a eu l'audace de laisser sans remparts les villes de l'intérieur.

5. « Paris » est autre chose que Lutèce : c'est la petite ville insulaire et fortifiée du Bas-Empire avec, on le sait aujourd'hui, la réoccupation sporadique des ruines de la rive gauche et la fortification du grand forum de la rue Soufflot. On n'a rien trouvé du Bas-Empire, par exemple, lors de la démolition récente d'immeubles derrière le collège Sainte-Barbe et rue Cujas, mais un hypocauste misérable du IV^e siècle a été découvert au Luxembourg.

L'exemple de Paris devrait conduire à chercher autour d'autres villes réduites du Bas-Empire la preuve que l'habitat ne s'est pas contenté alors de leur surface exigüe.

*

**

Le Haut-Empire romain a été une période de grande urbanisation. Il a vu naître et disparaître pour longtemps la ville ouverte. Elle s'est développée pendant près de trois cents ans. Un pays comme la Gaule — puis la France —, après le III^e siècle, ne connaîtra plus que des villes fortifiées, jusqu'au début des temps modernes.

PUBLICATIONS

— *Rapport sur les conférences d'Antiquités de la Gaule romaine (Annuaire de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, IV^e section, 1969-1970, p. 293-298).*

— *Contribution aux Fasti archaeologici, XIX (1967), 1969. Dépouillement des ouvrages et périodiques français concernant l'archéologie de la Gaule.*

— *Chronique gallo-romaine (Revue des études anciennes, 71, 1969, 68 notices).*

— Préface à: J.-B. Colbert de Beaulieu, *Les monnaies gauloises des Parisii* (Coll. Histoire générale de Paris, 1970).

— *Les origines de Paris (Actes du VIII^e Congrès de l'Association Guillaume-Budé, Paris, 1968, p. 54-66).*

— *La Gaule jusqu'au milieu du v^e siècle*, tome I^{er} de la refonte du manuel d'A. Molinier, *Les sources de l'Histoire de France des origines à la fin du xv^e siècle*, 2 vol., 860 pages (Paris, J. Picard, 1970).

— Edition du tome 27, 1969, fascicules 1 et 2, de *Gallia*.

MISSIONS, ACTIVITÉS

Voyages d'étude (collections d'archéologie celtique) en Hongrie, Roumanie et Yougoslavie (été 1969), à Trèves (printemps 1970).

Mission au chantier de fouilles de la Bourse à Marseille.

Vice-présidence du Conseil supérieur de la recherche archéologique.

Présidence du groupe « Archéologie » du Ministère des Affaires culturelles pour la préparation du VI^e Plan.

Participation à la réunion du comité permanent de la R.C.P. n^o 63 du C.N.R.S., sur l'urbanisation dans l'Antiquité.

Les deux travaux de documentation entrepris en 1968 ont été poursuivis :

- 1) mise sur fiches illustrées des objets d'art celtique publiés ;
- 2) dossiers illustrés (de plans principalement) sur les villes et agglomérations gallo-romaines et, pour comparaison, d'autres parties du monde romain, par M^{lle} Fischer, collaboratrice technique au C.N.R.S., et M^{me} Regnaud, collaboratrice technique au Collège de France.